

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 12

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272727>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

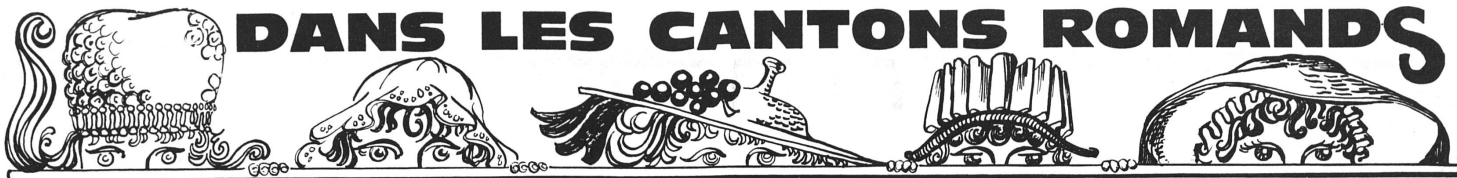
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NEUCHÂTEL

VAUD

3000 ans pour retrouver notre vraie place

Au cours de la session d'automne des Chambres fédérales, et dans le cadre du débat sur l'introduction du suffrage féminin dans la Constitution, M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat neuchâtelois, a prononcé une allocution dont nous livrons le texte in extenso au plaisir de nos lecteurs.

Après l'exposé brillant empreint d'humanisme, plein de sagesse politique de M. Ferruccio Bolla, conseiller aux Etats, il me vient à l'esprit de paraphraser La Bruyère: «Tout est dit, et l'on vient trop tard».

Il appartient cependant à M. Blaise Clerc et à moi-même, qui représentons dans cette Chambre des Etats la République et canton de Neuchâtel, d'exprimer notre reconnaissance au Conseil fédéral d'abord, à la commission des Etats ensuite. Nous vous savons gré d'avoir donné une suite si positive à l'initiative déposée par le Grand Conseil neuchâtelois, le 22 février 1966 déjà, demandant l'égalité de traitement pour la femme. Et puis, cette reconnaissance se double du fait que le canton de Neuchâtel a été, avec les cantons de Vaud et de Genève, le fer de lance qui a introduit en Suisse cette notion de justice envers la femme, le suffrage féminin.

Nous aimerions souligner l'importance historique des votations fédérales qui auront lieu vraisemblablement le 21 février 1971. Ce n'est pas que je veuille tomber dans la logorrhée, plaie de ce temps, c'est-à-dire l'abus du verbe, l'abus des mots. En particulier, l'on parle trop de «tournant historique». Mais il n'en demeure pas moins que dans l'histoire universelle, il y a peu de peuples qui, par le suffrage — par le suffrage masculin — auront donné à la femme cette égalité de traitement. On m'objectera peut-être que de nombreux pays avant le nôtre ont donné à la femme le droit d'éligibilité et le droit de vote. En réalité, je rappellerai que c'est par l'intermédiaire des parlements, c'est-à-dire par une oligarchie, que les femmes ont acquis ces droits dans les pays qui nous entourent. Aurait-on vu les Français dans leur majorité masculine, les Italiens, les Slaves et les citoyens des pays germaniques, abandonner leurs prérogatives de mâles si l'on s'était adressé aux masses électORALES?

Quant à nous, notre démocratie directe — et ici je romps une lance de sympathie en faveur de M. Nanny — oblige cette dure victoire, d'autant plus belle que difficile.

Je disais, il y a un instant et en prémisses, que c'est une page qui pourra s'inscrire au fronton de l'histoire. Car — et c'est peut-être le seul aspect qui n'a pas été relevé dans cet hémicycle — il y a trois mille ans environ que la femme a subi une grande défaite, qu'elle a été l'objet d'une discrimination, qu'elle a été humiliée en étant reléguée, comme l'a exprimé savamment et avec tant de pédanterie l'Allemand wilhelminien, dans ce triptyque «Kirche - Kinder - Küche». Or il n'en a pas été toujours ainsi. Dans les civilisations du Croissant fertile, dans les civilisations du Tigre et de l'Euphrate, dans les civilisations égyptiennes, la femme était hautement vénérée. Les Egéens — ces ancêtres des Grecs classiques que nous admirons tant — vivaient, selon le brillant helléniste André Bonnard, en matriarcat. Le chef de famille était la mère, la *mater familias*; et la parenté se comptait en droit successoral selon la lignée féminine. Les plus grandes divinités étaient femmes. Les Grecs classiques adoptèrent deux d'entre elles au moins: «Cybèle, ou la mère», et «Déméter la mère du blé».

Je vous rappelle que le code d'Hammourabi, en 1750 environ avant Jésus-Christ, faisait de la femme la parfaite partenaire de l'homme. Mais la grande défaite historique de la femme, c'est la venue des Doriens, ces pré-hellènes, dont Sparte va être la capitale. Et Sparte, c'est la guerre. Si je me permets de rappeler ces faits historiques, c'est parce que — cela me paraît fondamental — c'est à partir du moment où la guerre va être désormais l'alpha et l'oméga que la femme sera vaincue, comme sera vaincue Troie. L'homme, seigneur de la guerre, ne voit plus en

la femme qu'un instrument de procréation et d'agrément. Et les Romains qui vont enfanter la civilisation occidentale et celle de Byzance accorderont cette hiérarchie des valeurs où prime le muscle. Sur un seul point, à mon sens, ils avaient raison. Selon une étude publiée par l'Organisation mondiale de la santé, la force de la musculature de la femme atteint, en moyenne, le 55 % de celle de l'homme.

Le Moyen Age, tout inspiré d'une morale issue de saint Paul, ne va pas corriger cette injustice car saint Paul, il faut le dire, est misogyne et ses éthiques rigoureusement dédiées à l'homme. Le théologien se posera gravement la question de savoir si la femme a une âme; je dois dire que, personnellement, je n'ai pas encore résolu ce problème! Il faudrait donc un quatuor de Plutarques ou un dizième de Brantômes pour tirer la femme de son état d'infériorité. En vain; on ne la trouvera pas et, au siècle d'or français, on entendra un Molière grincer:

«La femme est comme on dit moi-même, Un certain animal difficile à connaître»

Et de qui la nature est fort encline à en faire un mal.

On en arrive aux temps modernes. Mme Bovary bovarise. Les bourgeois du XIXe siècle ont enfoncé leurs épousés dans la Bastille conjugale. Quant à eux, tristes, honnêtes et ennuyés, ils vont se consacrer à l'importante tâche de faire fumer les cheminées d'usines. En conscience; et en gilet. Mais tout cela ne corrige pas les injustices envers la femme. Ni la fête impériale, ni les cocottes de «Chez Maxim's» ne peuvent faire illusion. Dans ces joutes, assurément puériles mais qui faisaient joliment passer le temps, la femme n'est pas entièrement perdante. La revanche se prépare.

Il y aura encore un moment difficile: l'épopée victorienne; la femme va être presque divisée à l'état de potiche de salon. On la place certes, sur un piédestal, mais potiche quand même. Le moyen de leur en vouloir si aujourd'hui elles proclament les droits de la femme et sapent nos Bastilles. Par son intelligence, sa finesse, son intuition, sa sagacité, la femme a acquis droit de cité. Elle sera, après une bataille de 3000 ans, à nouveau l'égal de l'homme. Elle saura garder, avec ses droits politiques, sa féminité, son charme, son je ne sais quoi.

Et je suis persuadé que nos petits-fils ne diront jamais: «Mais où sont les dames d'autan?»

Conseiller aux Etats, Carlos Grosjean.

La votation a été finalement fixée au 7 février.

MEMENTO

Lyceum-Club, Ecluse 40: Les dimanches musicaux: 10 janvier, récital de piano de Roselyne Baumgartner.

31 janvier, récital de chant, Anna Maria Keiser, alto, et Rudolf Spira, pianiste.

Madame Jacques HENRIOD

L'Association pour le suffrage féminin vient de perdre en la personne de Madame Jacques Henriod, née Elizabeth Veyrassat, un membre dévoué et sympathique.

Née à Lausanne, elle étudie les sciences sociales à l'Université de cette ville.

En 1918, elle se maria avec M. Henriod, agent de l'Association chrétienne d'étudiants et pasteur à Begnins, où le jeune couple s'installa. Avec un grand zèle, elle déploya une belle activité sociale parmi les paroissiennes. En 1919, une grave maladie de M. Henriod obligea la famille à quitter Begnins;

Le groupe de Lausanne de l'Association pour le suffrage féminin avait invité au début novembre toutes les conseillères communales et municipales des régions rurales du canton: toutes celles qui ont pu venir ce jour-là, ont pu partager leurs impressions et leurs expériences, discussion qui fut des plus intéressantes. A la suite de cette réunion, un débat eut lieu le 2 décembre au grand salon du Buffet de la gare de Lausanne (d'autres débats du même genre auront lieu dans le canton).

A la table des orateurs, se trouvaient: Mmes Agathe Salina, ancienne députée, Josette Courvoisier, conseillère municipale, Raymonde Cruchon, et Germaine Weidmann, conseillères communales, Ida Mouquin, qui fut pendant sept ans secrétaire du Conseil général, puis du Conseil communal.

LE POINT

Un membre du comité lausannois introduisit le débat en rappelant l'étude faite, l'an dernier lors des élections

communales, par une dizaine de jeunes femmes de l'Association. Cette étude avait établi des listes et des proportions de candidates et d'élus dans toutes les communes du canton («Femmes Suisses» en avait publié les conclusions).

Quatre conseillères municipales (exécutif) pour 271 communes à Conseil général; 30 boursières communales, 52 secrétaires communales pour tout le canton; 355 conseillères communales pour les 114 communes ayant un Conseil communal (législatif élu), ce qui donne une proportion de 5,7 %! Voilà pour la participation des femmes à la vie politique de leur commune: est-ce peu, est-ce beaucoup? Y a-t-il lieu d'être mécontent ou satisfait? Si on compare cette participation avec celle de la précédente législature, on peut être optimiste, car elle est en augmentation. Mais on peut tout de même regretter que 20 communes (sur les 114 n'ont pas de femmes dans leur législatif et que ce soit toujours

des communes à caractère rural qui aient les proportions les plus faibles.

ENCOURAGEMENT A LA PARTICIPATION POLITIQUE

Une femme peut participer de mille façons à la vie de sa commune, en faisant partie d'une chorale, en organisant une collecte ou en travaillant pour le conseil de paroisse, comme l'a montré Mme Mouquin, qui a abandonné ses fonctions politiques, après sept ans d'activité. Mais, c'est surtout la participation politique, que l'Association pour le suffrage féminin veut encourager. Mlle Salina s'attacha à démystifier le terme de «politique» qui fait, hélas, peur à tant de gens.

Les oratrices présentes examinèrent d'abord la participation possible de la femme à la vie d'une petite commune, commune dans laquelle tout citoyen peut faire partie du Conseil général, à condition de prêter serment: Mlle Salina comme simple citoyenne d'une de ces petites communes, Mlle Courvoisier comme responsable des finances d'une autre commune montrèrent de quelle façon aimable elles avaient été reçues par les Messieurs du Conseil général ou de la Municipalité. Mme Mouquin, qui fut secrétaire du Conseil général d'une commune en croissance, montra comment se fit le passage au conseil communal: elle fut, hélas! la seule élue, sur 9 candidates, parce qu'on ne voulait pas perdre la «secrétairie»!

Puis la discussion s'orienta vers les plus grandes communes: Mmes Cruchon et Weidmann présentèrent des situations différentes: l'une est seule femme au Conseil communal, l'autre a des compagnes; on parla beaucoup de l'importance de faire partie des commissions où la femme peut exercer une influence plus grande; les femmes sont malheureusement souvent oubliées, «lors de la composition de ces commissions; le problème des partis politiques fut aussi évoqué: il serait souhaitable que davantage de femmes choisissent un parti politique, mais, dans les villages et les petites villes, il est tout à fait possible d'être un «sans-parti».

D'une façon générale, les oratrices, de même que toutes les conseillères communales présentes, qui prirent la parole après le débat, ont rendu hommage aux Messieurs pour la gentillesse de leur accueil dans les Conseils et les commissions, pour la patience avec laquelle ils les ont mises au courant. La femme ne doit pas avoir peur de demander des explications: elles sont bien souvent aussi utiles à leurs collègues masculins; la femme doit prendre confiance, ne pas avoir peur de dire son opinion, parler — les femmes ont moins l'habitude de parler en public, mais cela aussi deviendra plus naturel; en attendant, qu'elles s'exercent dans de petits cercles: les associations féminines, dans de petits groupes...

La simplicité, la façon directe de parler des oratrices aura, nous l'espérons du moins, encouragé les femmes présentes à la participation plus active à la vie politique.

GENÈVE

LE SUFFRAGE FÉMININ A UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

Lors de l'assemblée générale du 15 octobre 1970 une nouvelle présidente de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin a été élue en la personne de Mlle Marie-Jeanne Mercier.

S. Ch.

L'activité du Centre de liaison

Le Centre de liaison a tenu son assemblée générale ordinaire le 25 novembre, au Foyer du Théâtre.

Le rapport de la présidente, Mme Pernet, retraça l'activité 1969-1970.

Le 28 février a eu lieu la dissolution de l'Association du monument du général Guisan. Une nouvelle société exploitera et distribuera les fonds recueillis. Mlle Gaillard, présidente de l'Association des Sociétés féminines suisses, y représentera les femmes suisses.

La Journée des Femmes vaudoises du 5 mars était placée sous le signe de la protection de la nature. Celles qui, malgré le temps déplorable, purent y assister, prirent un grand intérêt aux divers exposés, spécialement à celui de Mme Narbel, privat-docent aux Universités de Lausanne et de Genève, dont «Femmes Suisses» a donné un large compte rendu.

Le Centre de liaison a représenté les femmes vaudoises au sein du Comité vaudois d'action contre l'initiative Schwarzenbach. Il a participé, avec l'Association lausannoise du Suffrage féminin, à l'organisation d'une confé-

rence publique sur cette initiative.

L'Alliance convoqua à Berne, le 23 avril, les présidentes des Centres de liaison ainsi que les chefs cantonaux de l'instruction civique pour une journée d'information sur «L'éducation sexuelle à l'école».

Le Centre a été représenté à l'assemblée générale de la Fédération des consommatrices, aux assises annuelles de l'Alliance, qui fêta ses 70 ans de lutte pour l'amélioration de la condition de la femme suisse, à l'assemblée générale de l'Habitation féminine.

Les 1er et 2 octobre a eu lieu le Vorort des Centres de liaison suisses, à Liestal. Il y fut discuté, entre autres, de la répartition de la collecte du 1er août réservée cette année aux associations féminines.

Le Centre a enfin collaboré à la Campagne «Opération Cancer» en distribuant des papillons à ses associations.

C'est Mlle Péluchet qui représente le Centre de liaison des associations féminines vaudoises à la commission cantonale consultative du logement.

COMITÉ D'ACTION POUR LE SUFFRAGE

C'est le 4 décembre que hommes politiques de toutes les tendances, délégués d'associations féminines et journalistes ont été réunis par les soins du comité cantonal de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, afin de nommer un comité d'action en vue de la prochaine votation.

L'entente ne semblant pas se faire autour d'un nom, pour la présidence de ce comité d'action, quelqu'un proposa la candidature d'une femme, celle de Mme G. Girard-Montet, avec les arguments suivants: «Les choses ont beaucoup évolué depuis la précédente campagne, les femmes, exerçant les droits politiques depuis 1959, ont acquis de l'expérience; montrons à tous que nous leur faisons confiance en nommant à la tête de ce comité une femme...».

Mme Girard-Montet fut élue présidente, par acclamations; elle sera soutenue dans son action par des représentants de tous les partis politiques du canton: ont été nommés vice-présidents, MM. Georges Thévoz, conseiller national et président cantonal du parti libéral, Jean-Jacques Cevey, conseiller national radical et syndic de Montreux, Roger Mugny, conseiller national et municipal chrétien-social, Pierre Aguet, secrétaire général du parti socialiste, Fernand Petit, député et président vaudois du parti ouvrier populaire, et enfin Charles Bettens, ancien député du parti des paysans, artisans et indépendants, qui présenta en 1945 la première motion au Grand Conseil vaudois, demandant l'introduction des droits politiques pour les femmes, sur le plan communal.

S. Ch.



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 25 10 38
Directeur: R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
SECRÉTAIRE STENO-DACTYLOGRAPHIE
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
DACTYLOGRAPHIE

Langues: préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Sténo et dactylo: préparation aux concours officiels de Suisse romande

Clara Waldvogel.